

DOSSIER DE CANDIDATURE

■ PRIX TONY TOLLET ■





PRIX DE PEINTURE TONY TOLLET 2021

CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX TONY TOLLET



Thème du concours : « L'INTIMITÉ »

**2^e édition du Prix Tony Tollet.
Les artistes sélectionnés seront exposés au sein du Salon Tony Tollet
au Palais de Bondy, Lyon, du 24 au 28 mars 2021.**

**Si la thématique du Prix fait écho à vos émotions,
Si vous voulez vivre des moments d'exception avec d'autres artistes,
Si vous croyez dans les valeurs de transmission, de partage et d'excellence...
Rejoignez-nous !**

ASSOCIATION TONY TOLLET

L'association Tony Tollet, créée en 2008 a pour objet « La mise en valeur de l'art et le soutien à l'émergence de jeunes artistes, notamment au travers de l'œuvre de Tony Tollet (1857-1953) artiste peintre et professeur de dessin. »

Dans ce cadre, elle organise la 2^e édition du « Prix Tony Tollet » afin de récompenser le travail d'un jeune artiste de **moins de 35 ans**.

Les artistes concourant pour le Prix Tony Tollet sont sélectionnés par un jury indépendant.

La marraine du Salon et du Prix Tony Tollet est Dalva Duarte, artiste internationale brésilienne.

SÉLECTION DES ARTISTES

Un jury indépendant composé de professionnels de l'art se réunira pour examiner l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus avant le 30 Octobre 2020. Il examinera les œuvres qui seront exposées par chaque artiste du 24 au 28 mars au Palais de Bondy. Ses décisions seront transmises au plus tard le 30 Novembre 2020.

Le jury vote à la majorité simple. En cas de partage le président du jury a une voix prépondérante. Les délibérations du jury sont confidentielles.

Le jury est souverain et n'est pas tenu de justifier ses décisions. Les décisions du jury concernant la sélection des œuvres et l'attribution du Prix (pour les artistes de moins de 35 ans) seront sans appel.

Le Président de l'association Tony Tollet ou son représentant a un droit de présence lors des réunions et délibération du jury.

La marraine du Salon Tony Tollet est Dalva Duarte, artiste internationale brésilienne..

CRITÈRES DE SÉLECTION

THÈME DU PRIX : « L'INTIMITÉ »

Ce prix viendra récompenser un jeune artiste de moins de 35 ans, quelque soit sa nationalité.

Les œuvres choisies pour le concours devront répondre à la thématique, être figuratives, mais pourront s'inspirer librement des différents courants qui composent la peinture figurative contemporaine.

Chaque candidat doit présenter une œuvre originale et libre de tout droit.

Le choix du Lauréat prendra en compte l'œuvre réalisée pour le concours ainsi que le dossier de l'artiste et sa démarche artistique.

DOTATION DU PRIX TONY TOLLET

La dotation du Prix Tony Tollet s'élève à 2000 euros, elle sera remise au candidat sous forme de chèque le jeudi 25 Mars 2021 au Palais de Bondy lors de la soirée de Vernissage de l'exposition.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir moins de 35 ans à la date limite de dépôt des candidatures.
- Ouvert aux artistes amateurs et aux professionnels.
- Toutes nationalités acceptées.
- **Réaliser une œuvre unique sur toile, répondant au thème choisi « L'intimité », au format de 100 x 81 cm (40F). Les techniques sont l'huile ou l'acrylique.**
- **Composer un dossier d'œuvres représentatives du travail de l'artiste et de sa démarche artistique.**
- Date limite de dépôt des candidatures : 30 Octobre 2020 à minuit.

FRAIS DE DOSSIER, INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Pour tous les candidats : les frais de dossier d'inscription s'élèvent à 15 euros.

Ces frais comprennent l'adhésion à l'association pour l'année 2021. Les frais de dossier d'inscription restent acquis à l'association quelle que soit la décision du jury.

Frais de participation au Salon : 20 euros.

PRÉSENTATION DES ŒUVRES

Les œuvres présentées doivent être signées, non encadrées, prêtes à l'accrochage, avec les côtés des toiles peints ou soignés.

Fixation par deux pitons à l'intérieur du cadre, reliés par une corde (pas de crochet central). Adapter la fixation au poids et à la taille de l'œuvre.

Chaque tableau doit être identifié au dos à l'aide d'un cartel indiquant : le nom et prénom de l'auteur, le titre de l'œuvre, l'année, la technique, le format et le prix.

Chaque artiste est responsable de son attache.

Aucun changement de tableau, de titre, technique, format ou prix ne sera possible après la date limite de dépôt des candidatures.

Le comité sera libre de refuser le jour du dépôt des œuvres, toute œuvre ne correspondant pas aux critères de l'exposition. Aucun recours ne sera possible.

Paraphe de l'artiste :

LOGISTIQUE ET STOCKAGE DES ŒUVRES

L'artiste s'occupe du transport de ses œuvres. L'association assume les permanences dans les horaires d'ouverture du lieu d'exposition : Palais de Bondy. Les artistes sont les bienvenus durant ces horaires s'ils désirent promouvoir leur travail. Au-delà des horaires de l'exposition, les œuvres ne seront pas gardiennées par l'association. Les œuvres devront impérativement être retirées soit le dimanche 28 mars de 16 h à 17 h, soit le mardi 30 mars de 10 h à 12 h.

VENTE DES ŒUVRES

Les artistes exposants souhaitant vendre leur œuvre doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la Maison des Artistes (n° MdA). S'ils sont primo-vendeurs, ils doivent s'y engager en cas de vente.

Une fois la sélection faite et l'artiste informé, toute œuvre sélectionnée pour le Prix ne pourra être vendue avant les dates d'exposition du Prix Tony Tollet 2021, sauf accord préalable avec l'association.

DROIT À L'IMAGE

L'artiste autorise l'association à reproduire et à utiliser les œuvres sélectionnées à des fins de promotion de l'exposition. L'association se conserve le droit après l'événement de publier les images de l'exposition sur son site internet et sur ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

PROMOTION ET VERNISSAGE

L'association s'engage à promouvoir à ses frais l'exposition (communiqué de presse, réseaux sociaux, site internet, diffusion des supports d'information)

et à fournir aux artistes :

- une invitation au format numérique.
- 10 cartons d'invitation et 1 affiche seront à la disposition de l'artiste au siège de l'association 24 avenue Edouard Aynard à Ecully.
- 1 catalogue de l'exposition sera remis à l'artiste le jour du dépôt des œuvres.

Catalogue :

Un catalogue est édité avec une photographie de l'œuvre, un texte fourni par l'artiste sur sa démarche artistique, ses coordonnées et celles de l'éventuelle galerie qui le représente.

Vernissage :

Jeudi 25 mars 2021 : de 19 h à 22 h.

L'association organise un vernissage pour la promotion de l'exposition. L'artiste s'engage à être présent lors du vernissage.

ASSURANCE

Chaque artiste est responsable de ses œuvres et du matériel qu'il utilise, il prête ses œuvres et renonce à tout recours contre l'association Tony Tollet. Les artistes peuvent assurer leurs œuvres, s'ils le jugent nécessaire.

CLAUSES D'ANNULATION DU PRIX TONY TOLLET

L'association Tony Tollet se réserve le droit d'annuler le Prix Tony Tollet en cas de nombre insuffisants de candidatures correspondant au critère d'attribution du prix, ou si les circonstances l'exigent, sans réparation de quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Paraphe de l'artiste :



PRIX DE PEINTURE TONY TOLLET 2021

FICHE D'INSCRIPTION

à retourner avant le 30 Octobre 2020

Association Tony Tollet : 24 Avenue Edouard Aynard 69130 Ecully

Artiste :

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal : Ville - Pays :

Téléphone : Adresse mail :

Site web (non obligatoire) :

Titre du tableau présenté	Année	Format L x h	Technique	Prix

Paraphe de l'artiste :

TO DO LIST

COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE ?

I - ENVOYEZ PAR MAIL À :
contact@tonytollet.org :

- La **photo numérique** de l'œuvre présentée au concours devra obligatoirement être envoyée sous format JPG à 300 dpi et légendée : **Prix Tony tollet - nom - prénom du candidat - titre de l'œuvre.**
- Un texte de présentation de la démarche artistique de l'artiste. Ce texte sera édité dans le catalogue de l'exposition.
- Une **sélection d'œuvres** représentative du travail accompli, légendée du seul nom de l'artiste (minimum 5 œuvres, maximum 10 œuvres) qui nous aidera à mieux appréhender la démarche de l'artiste.
- Une biographie.

II - ENVOYEZ PAR COURRIER À :

Association Tony Tollet
24 avenue Edouard Aynard - 69130 Ecully

- La **fiche d'inscription** du candidat dûment complétée, datée et signée.
- Le règlement signé et chacune des pages paraphée.
- Un chèque du montant du règlement des frais de dossier d'inscription s'élevant à 15 euros.
- L'**attestation manuscrite** de l'artiste attestant l'authenticité de l'œuvre (document joint). Les artistes participant au Prix Tony Tollet garantissent l'exactitude des renseignements. Toute information fausse entraînera l'élimination du candidat.
- Une **enveloppe timbrée** à l'adresse du candidat.

L'artiste déclare avoir pris connaissance du règlement du Prix Tony Tollet 2021 et avoir paraphé les pages 3 à 5.

Lu et approuvé,
le :

Signature :

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LE CONCOURS

30 Octobre 2020 à minuit

DATES CLÉS :

Date limite d'envoi de votre candidature :
30 Octobre 2020, à minuit.

Délibération du Jury : Novembre 2020.

Dépôt des œuvres au Palais de Bondy :
Mardi 23 Mars 2021 de 10h à 12h.

Retrait des œuvres au Palais de Bondy :
Les œuvres devront impérativement être retirées soit le dimanche 28 mars de 16 h à 17 h, soit le mardi 30 mars de 10 h à 12 h.

VERNISSAGE : jeudi 25 mars 2021 de 19 h à 22 h.

INFOS PRATIQUES :

Lieu d'exposition :

Palais de Bondy, 18 Quai de Bondy - 69005 Lyon.

Horaires de l'exposition :

Mercredi 24 mars : de 14 h à 18 h.

Jeudi 25 mars : de 10 h à 22 h

Vendredi 26 et samedi 27 mars : de 10 h à 18 h.

Dimanche 28 mars : de 10 h à 16 h.



PRIX DE PEINTURE TONY TOLLET 2021

ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ DE L'ŒUVRE PRÉSENTÉE

Je, soussigné :

Certifie être âgé de moins de 35 ans au 30 octobre 2021.

Certifie être l'auteur de l'œuvre intitulée :

Fait à :

Le :

Signature :

Attestation à envoyer à l'adresse ci-dessous :



24 avenue Edouard Aynard - 69130 Ecully • contact@tonyollet.org • www.tonyollet.org
Association Loi 1901 n° W691071202